



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A Saint-Denis, le 11 janvier 2019

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER

CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT-DENIS

**Arrêté du 11 janvier 2019 portant délégation de signature
relatif à certains actes de gestion des personnels des services déconcentrés de
l'Administration Pénitentiaire**

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUEGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, Cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 10 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel GUEGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, Cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 30 août 2013, article 11 : « les Directeurs Interrégionaux peuvent subdéléguer leurs signatures aux Chefs d'établissement et aux agents de la Direction Interrégionale placés sous leur autorité pour tout acte, arrêté, convention autre qu'internationale dans la limite de leurs attributions ».

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 04 janvier 2019 de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires, Cheffe de la Mission des Services Pénitentiaires d'Outre-mer, portant subdélégation de signature relative à certains actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT-DENIS

17 Chemin Saint-Léonard
97495 SAINTE-CLOTILDE cedex
Téléphone : 0262 48 09 20
Télécopie : 0262 48 09 26
Courriel : cp-st-denis-de-la-reunion@justice.fr



Article 1 : Subdélégation est donnée à :

- Madame Laurence SUHIT, Directrice Adjointe
- Monsieur Vincent RAVOISIER, Directeur Adjoint
- Monsieur Stéphane ROCHER, Attaché Principal, Responsable des services administratifs et financiers

Article 2 : afin de procéder aux actes suivants :

- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés maternité ou pour adoption ;
- Les congés paternité ;
- Les congés pour réserve militaire ;
- Les congés de représentation ;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation de paiement ou de bénéficiaire sous forme de congés des jours épargnés au titre du CET ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les notations ;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Réunion.

Le Directeur,
Pascal BRUNEAU



CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT-DENIS

17 Chemin Saint-Léonard
97495 SAINTE-CLOTILDE cedex
Téléphone : 0262 48 09 20
Télécopie : 0262 48 09 26
Courriel : cp-st-denis-de-la-reunion@justice.fr

